



VILLE DE MELUN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 077-217702885-20221129-2022\_97-AR

## **DECISION DU MAIRE**

*Pour la signature d'un bail commercial dérogatoire avec LADY CARO représenté par Madame Caroline Morice pour le local commercial sis 19 rue René Pouteau à Melun.*

N° 2022.97

### **Le Maire de la Ville de MELUN**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.2122-22 ;

VU les articles L145-1 et L145-5 du Code du Commerce ;

VU la délibération n°2020.07.5.60 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment pour décider de la conclusion du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VU la délibération n°2019.06.41.148 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2019 portant acquisition du local commercial sis 19 rue René Pouteau à Melun ;

VU l'appel à candidature et notamment son cahier des charges publié depuis le 27 août 2019 ;

VU la liste des candidats retenus par décision de la commission de sélection en date du 25 février 2022 ;

VU le bail commercial dérogatoire ci-annexé ;

**CONSIDERANT** que la Commune de Melun est propriétaire du local commercial et d'une place de parking sis 19 rue René Pouteau à Melun ;

**CONSIDERANT** que ce local commercial accueille une « boutique éphémère », boutique mise à disposition de commerçants, artisans ou créateurs, pour de courtes durées dans une logique événementielle, saisonnière ou d'expérimentation ;

**CONSIDERANT** la candidature de LADY CARO, représenté par Madame Caroline Morice, La Moinerie Château des Coteaux Beauthiel 77120 BEAUTHEIL SAINTS;

**CONSIDERANT** l'intérêt du projet présenté par LADY CARO, permettant de favoriser la dynamique commerciale en centre-ville ;

**CONSIDERANT** que la commission de sélection a sélectionné ce projet commercial au vu des différents critères retenus dans le cahier des charges de l'appel à candidature ;

**CONSIDERANT** qu'en application des articles susvisés, il peut être procédé à la signature d'un bail commercial dérogatoire dans sa durée entre la société de LADY CARO, représenté par Madame Caroline Morice, La Moinerie Château des Coteaux Beauthail 77120 BEAUTHEIL SAINTS et la commune de Melun ;

**DECIDE :**

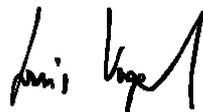
**DE SIGNER** avec LADY CARO, le bail commercial dérogatoire ci-annexé du 12/12/2022 au 19/12/2022, pour le local sis 19 rue René Pouteau à Melun.

**DE FIXER** le loyer à 325€ toutes charges comprises.

**DE FIXER** le dépôt de garantie à 500 euros.

**Fait à MELUN, le 29/11/2022**

**Le Maire**



**Louis Vogel**